Bilan du cycle d'ateliers « Sécheresse & Canicule 2026 : de l'anormale à la normale »

Mairie de Penne - 11/11/26

INTRODUCTION

Contexte : des habitant·es de Penne, Vaour et St-Michel-de-Vax se sont retrouvés lors de 2 ateliers les 10 et 17 octobre 2026 pour faire un état des lieux de la canicule que nous venons de vivre et construire une liste d'actions à mener ou d'idées pour mieux se préparer aux prochains étés.
Consigne : Nous avons travaillé en ateliers, puis mis en commun les idées. Chacun·e était libre de proposer ses idées, sans tenir compte de la faisabilité de celles-ci. Celles-ci ne sont donc pas toutes applicables, pas toutes probantes, mais certaines sont applicables directement et elles permettent de faire un état des lieu de la situation, de lancer des pistes pour améliorer la situation.
Comment lire ce document : Par catégorie, ce document regroupe toutes les idées issues de la réunion, sans les hiérarchiser. Quelques idées identiques à la formulation différente ont pu être regroupées. Certaines se retrouvent dans plusieurs catégories. Le soulignage indique que l'idée est revenue à plusieurs reprise lors de l'atelier.
Vous pouvez retrouver en annexe les documents originaux.
Quelle suite ? : Chacun·e est libre d'utiliser ce document et les idées qu'il contient comme il.elle le souhaite. Nous encourageons les membres de commissions municipales à s'emparer des sujets qu'ils.elles considèrent comme probants pour les mettre en place. Certaines idées ne demandent pas spécialement de budget mais uniquement du temps et de l'engagement. En s'en emparant rapidement nous pourrons déjà construire des choses pour l'été prochain.

I.INCENDIE

- **Prévention et réglementation**
  - Formaliser des interdictions de fumer dans certains lieux et distribuer des cendriers de poche.
  - Arrêté d'interdiction des chantiers thermiques et électriques (agricoles, BTP, entretien) lors des fortes chaleurs.
  - Élargir la signalétique et l'information, notamment sur les risques d'accès en forêt (via QR codes sur les panneaux).
  - Sensibilisation aux incendies et article sur la "Culture du Risque" dans la Gazette.
  - Règle des 3 "30" (Température, Humidité, Vent) à communiquer sur le site de la station météo.
- **Gestion des espaces et Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)**
  - Mise en application des OLD et création d'un groupe de travail pour le suivi des habitations.
  - Favoriser l'élevage pastoral, l'éco-pâturage et le passage de troupeaux (chèvres, brebis) pour l'entretien.
  - Remplacer les espèces facilement inflammables aux abords des habitations par une végétation adaptée.
- **Ressources en eau et matériel**
  - Mettre en place des citernes d'eau sur le Causse et des réserves d'eau pluviale pour toutes les habitations.
  - Favoriser l'équipement de pompes pour les propriétaires de piscines et de réserves d'eau.
  - Coordination avec les agriculteurs pour la traction de réserves d'eau.
  - Équiper les véhicules d'extincteurs.
- **Organisation des secours et logistique**
  - Renforcer le nombre de pompiers.
  - PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Sectoriser le village avec un référent par secteur pour lister les citernes, engins, mares et piscines
  - Créer un groupe de "deuxième ligne" associé aux pompiers (équipe prévention, accueil et accompagnement des sinistrés).
  - Limiter la circulation aux urgences en période à risque.
  - Prévoir un lieu d'accueil pour les sinistrés (scénario d'incendie de hameau).

II. SANTÉ PHYSIQUE

- **Refuges climatiques**
  - Ouvrir au public des endroits frais extérieurs (au bord de l'eau, brumisateurs fixes dans Penne).
  - Ouvrir les 6 églises de la commune et la salle du bas de la Commanderie comme points frais (en pensant à l'accès aux toilettes).
  - Aménager une zone de fraîcheur au niveau de l'Aveyron (point le plus bas et le plus frais).
  - Prévoir la climatisation à la salle des fêtes et la transformer en dortoir pour que les gens puissent y dormir la nuit.
  - Avoir un logement relais climatisé pour permettre aux personnes de se reposer.
  - Investir dans des climatiseurs portables.
  - Végétaliser là où c'est nécessaire.
- **Matériel et équipements**
  - S'équiper pour la qualité de l'air et avoir un stock de masques pour les fumées.
  - Acheter des défibrillateurs (salle des fêtes, tennis, Fontbonne).
  - Mettre à disposition des brumisateurs portatifs et des ventilateurs à grandes pales.
  - Faire un inventaire des piscines privées et proposer aux propriétaires de les mettre à disposition des voisins/habitants
  - Installer une borne signalétique pour repérer les points d'eau et frais
- **Changements d'habitudes, entraide, secourisme**
  - Organiser des courses collectives pour éviter que les personnes fragiles ne sortent.
  - Décaler les horaires de certaines activités physiques.
  - Ventiler la salle des fêtes (ouvrir la nuit et tout fermer le matin).
  - Adapter les bâtiments via le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et rendre certaines normes obligatoires.
  - Proposer des stages de secourisme (premiers secours/PSC1) sur Penne, si possible avant l'été, avec l'objectif que tout le monde puisse y accéder (enfants, collégiens, lycéens, habitants)
  -

III. SANTÉ MENTALE

- **Lien social et lutte contre l'isolement**
  - Organiser des rencontres dans des lieux frais en allant chercher les personnes isolées.
  - Mettre en place des "cafés matin" ou des moments de convivialité.
  - Proposer des activités douces dans les 6 églises, des spectacles, ou des sorties le matin à la fraîche (avec repos l'après-midi).
  - Ouvrir des piscines privées pour un moment convivial (ex: "bain de minuit").
  - Créer des secteurs ou des clubs (ex: club de ci ou de ça) pour resserrer le lien social et la solidarité.
  - Proposer des jardinières pour herbes aromatiques.
  - « Aller vers » les personnes isolées et créer du lien social
- **Organisation et adaptation du rythme de vie**
  - Décaler les horaires des événements, des festivités et du travail.
  - Éduquer et prévenir sur les changements de rythme (diurne/nocturne) pour profiter de la lumière.
  - Construire un "tumulus" ou une "cave" (lieux refuges).
- **Prévention, soutien et responsabilité collective**
  - Mettre en place un réseau de "secouristes" (PSSM - Premiers Secours en Santé Mentale) et fédérer une liste de numéros.
  - Sensibiliser aux risques (ex: sommeil) et aux solutions (lieux ressources, personnes).
  - Définir le rôle des élus relais dans les hameaux pour "aller vers" les personnes isolées.
  - Traiter l'éco-anxiété et la dissonance cognitive liée à l'impuissance individuelle face au niveau collectif.
  - Responsabilité collective : hiérarchiser les responsabilités, centrer l'attention sur les plus faibles et s'appuyer sur les plus solides.
  - Prévoir des élus relais pour l'égalité face à la hausse des violences et des hostilités.

IV. BIODIVERSITÉ

- **Lutte contre la sécheresse**
  - Créer des réservoirs d'eau et des bassins pour abreuver et rafraîchir la faune sauvage (petite et grande).
  - Entretenir et restaurer les mares existantes en veillant à leur équilibre (notamment pour les moustiques).
  - Mettre en place un projet d'hydrologie régénérative (restauration des zones humides) sur les parcelles communales et en sortie de stations d'assainissement.
  - Transition vers des forêts plus résilientes à la sécheresse, avec des variétés "vivrières" pour la faune.
- **Adaptation au dérèglement climatique**
  - Replanter des végétaux adaptés au climat et à la sécheresse, en anticipant avec des essences vivrières (oliviers, figuiers, pistachiers).
  - Favoriser la pose de nichoirs (pour oiseaux et chauves-souris) et laisser des habitats pour la faune dans le bâti et les espaces partagés.
  - Laisser les ronces et adapter les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) aux besoins de protection de la biodiversité.
  - Désartificialiser et renaturer l'espace public.
  - **Agriculture**
    - Développer une agriculture biologique non polluante et favoriser l'éco-pâturage.
    - Se rapprocher des terres agricoles pour permettre l'installation de petites structures favorisant le vivant.
  - **Divers**
    - Repérer les zones de traversée du gibier pour l'accès à la rivière (repérage au sol et panneaux).
    - Réduire la pression humaine et les dérangements (lumières, pollution plastique, canoës, escalade, chemins motorisés, baignade, barrages de cailloux).
    - Mener une communication de sensibilisation pour inciter chacun à protéger la diversité végétale et animale.

V. EAU

- **Gestion de la ressource et économies**
  - Systématiser le stockage de l'eau pluviale (rénover les cuves anciennes, aide publique à la rénovation).
  - Recenser les citernes et puits perdus dans les villages et hameaux, et en construire de nouvelles.
  - Brider ou rationner l'eau potable, et interdire les arrosages dérogatoires de jour (sauf maraîchage).
  - Inciter à l'utilisation de toilettes sèches et à la récupération des eaux usées pour l'arrosage et les machines à laver.
  - Assouplir la réglementation sur la filtration des eaux usées domestiques.
  - Favoriser le regroupement des potagers en collectifs pour un partage de l'eau (notamment entre agriculture et potagers individuels).
- **Piscines**
  - Partager les piscines privées.
  - Sanctionner (verbaliser) le remplissage des piscines en période d'alerte.
  - Informer clairement sur les périodes de vidange et de remplissage (au printemps) via la lettre info.
  - Préconiser le ratio : 1 piscine pour 1 citerne.
- **Rivière**
  - Rendre la rivière baignable et de bonne qualité, avec des mesures régulières et éventuellement un surveillant de baignade.
  - Contrôler les rejets du secteur touristique (eaux grises) et abaisser le taux légal de produits chimiques.
  - Faire reconnaître la rivière comme entité juridique pour pouvoir agir.
  - Mettre en place des pratiques d'hydrologie régénérative sur les ruisseaux (zones humides, ralentissement du cours).

  - Créer un espace aquatique léger au bord de l'Aveyron.
- **Sensibilisation et éducation**
  - Diffuser un fascicule pour apprendre à récupérer l'eau.
  - Sensibiliser à l'utilisation de l'eau potable et à la culture du risque.
  - Appliquer et partager le "Manifeste de l'Eau".

VI. BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURE

- **Urbanisme et réglementation**
  - Intégrer la notion d'habitabilité au centre des décisions d'urbanisme.
  - Adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour des constructions adaptées au confort d'été et d'hiver.
  - Assouplir l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour faciliter l'installation de systèmes passifs de lutte contre la chaleur et de dispositifs d'énergies renouvelables.
- **Écoles**
  - Construire une "école du futur" à Fontbonne avec les meilleures performances de confort d'été.
  - Adapter les horaires de classe sur les périodes caniculaires.
  - Installer des stores dans les salles de classe et intégrer des moustiquaires lors du changement des fenêtres.
- **Végétalisation et espaces publics**
  - Végétaliser les façades, les murs et les toitures.
  - Créer des pergolas végétalisées dans des endroits stratégiques du village.
  - Débitumer les trottoirs, interdire les bitumisations et renaturer les hameaux et le village (action FREDON).
- **Bâtiments et confort thermique**
  - Rénover thermiquement tous les habitats et bâtiments publics.
  - Installer des doubles vitrages dans les logements communaux.
  - Trouver des solutions pour installer des panneaux solaires dans le périmètre des Bâtiments de France (BF).

VII. ANNEXE

Les documents originaux sont conservés à la mairie de penne et accessible à ce lien : https://mairiedepenne-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/secretariat_mairiedepenne_fr/IgB3zHiQFvsqS5tt-1Umiuk_AdpGSzBMBVxCuG7147cUIXw?e=ZGNdcZ